Procès-Verbal de séance. **Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026 à 19h.**

Séance ouverte à 19h10.

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- **11 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Nadine DECOUTY, Gérard BÂCLE, Béthy LECOEUR, Jean-Philippe BUCHET, Christine BESSE, Sylvain DUBEST, Sophie GRANGER et Kévin BERTIN.**
- **4 absents représentés : Muriel DEPIERREFIXE donne pouvoir à Alain FAVRAUD, Aurélie WAMBRE donne pouvoir à Gérard BÂCLE, François FAVRAUD donne pouvoir à Didier CHARPENTIER et Adrien REBAI donne pouvoir à Nadine DECOUTY.**

Secrétaire de la séance : Kévin BERTIN élu à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 10/04/2026 : Approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire rappelle la séance de la commission des finances communale en date du lundi 20 avril 2026 à 18h00 en sa présence et celles d'Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Béthy LECŒUR, François FAVRAUD et Christine BESSE.

Les sujets abordés :

- Compte Financier Unique (CFU) 2025

➔ Projection du document « Vue d'ensemble du CFU » sur écran, explications par Monsieur Le Maire : le CFU reflète les écritures comptables passées tout au long de l'année et est concordant avec les écritures du receveur.
La doyenne en âge de l'assemblée délibérante procède au vote, *Le Maire sort et n'y prend pas part.*
Le conseil municipal ADOPTE le compte administratif du budget communal.

Le Maire ne prend pas part au vote
Mise au vote par la doyenne de l'assemblée = POUR A L'UNANIMITE

- Affectations de résultat

➔ Monsieur Le Maire fait projeter sur écran le tableau des RAR (Restes à Réaliser) au 31/12/2025 ainsi que le tableau d'affectations des résultats et rappelle qu'il convient de reprendre ces résultats de clôture du budget 2025 au budget primitif 2026.
Ayant pris connaissance du CFU de l'exercice 2025 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, le conseil municipal APPROUVE l'affectation des résultats.

VOTE = POUR A L'UNANIMITE

- Taxes Directes Locales 2026

➔ Lecture par Le Maire qui rappelle les dispositions afférentes à la fiscalité. Il explique que le taux de Taxe d'Habitation n'est plus compté que pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il peut être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B *sexies* du CGI.
Il explique que les bases d'imposition effectives pour la commune en Foncier Bâti, Foncier Non-Bati et Taxe d'Habitation ont été revalorisées par le Gouvernement comme chaque année. De ce fait, en conservant les mêmes taux d'imposition communale, des recettes supplémentaires seront engendrées. Il propose donc de conserver les taux d'imposition comme les années précédentes.
Pas de question particulière de la part des conseillers, le conseil municipal est d'accord pour maintenir les taux d'imposition.

VOTE = POUR A L'UNANIMITE

- Subventions aux associations, compte 65748

➔ Lecture et explications du tableau des subventions attribuées aux associations par Le Maire. La commune maintient son soutien aux associations en ayant fait la demande ainsi que le montant des aides.
Après discussions, le conseil municipal VALIDE les propositions faites.

VOTE = POUR A L'UNANIMITE

- Vote du Budget Primitif 2025

➔ Lecture et explications par Le Maire. Projection de différentes pages récapitulatives extraites de l'édition budgétaire interne (tableau d'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement, tableau des programmes d'investissement prévus pour 2026, tableau d'amortissement des emprunts communaux et balance budgétaire prévisionnelle). Il apporte quelques précisions sur certains points.
Le budget proposé au vote est équilibré.
Le conseil municipal VALIDE la proposition de budget primitif.

VOTE = POUR A L'UNANIMITE

- Convention d'utilisation de la salle des associations

➔ Le Maire fait lecture du projet de délibération : l'association « Vialo » cherche une petite salle aux alentours de Saint-Junien afin de veiller à la préservation de la langue occitane, enseigner les langues étrangères et le français « langue étrangère » en groupe d'une vingtaine de personnes, les jeudis de 17h à 19h à partir de septembre 2026.
Le Conseil municipal AUTORISE Le Maire à signer une convention d'utilisation de la salle polyvalente contre une redevance annuelle de 100€.

VOTE = POUR à L'UNANIMITÉ

Questions diverses : Néant.

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire annonce les PV et INFOS diverses des CCPOL, SEHV et SVBG qui sont transmis aux élus en application de l'article L.5211-40-2 du CGCT.
- Monsieur Le Maire prévient les membres du conseil municipal de la date du prochain conseil : il aura lieu le vendredi 5 juin 2026 car les services de l'Etat demandent d'élire les délégués (et leurs suppléants) qui iront voter pour les élections sénatoriales de septembre 2026.
- Monsieur Le Maire fait état de sa rencontre avec une représentante d'une formation politique qui lui explique être en recherche de soutiens pour les prochaines élections présidentielles. Monsieur Le Maire lui répond que, comme habituellement, aucun soutien ne sera apporté à aucune formation politique. Les membres du conseil municipal acquiescent à sa réponse.

La séance est levée à 20h29.

Le secrétaire de séance,

Kévin BERTIN

Le Maire,

MAIRIE de St-MARTIN-de-JUSSAC 87 (Hte Vienne)

Alain FAVRAUD

Approuvé à l'unanimité des membres présents en Conseil Municipal du 05/06/2026

MAIRIE de St-MARTIN-de-JUSSAC 87 (Hte Vienne)